



Vol 28 | No 2 | Février 2015

Conseil fédéral extraordinaire
du 18 février

ENACTION

FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC | fiqsante.qc.ca



Le ministre de la Santé a beau clamer haut et fort que les agences régionales de santé et de services sociaux vont disparaître, pourtant, dans les faits, elles sont tout simplement intégrées aux futurs CISSS. L'unique élément dans ce projet de loi qui cesse d'exister est le palier local, celui près des citoyen-ne-s et des usager-ère-s du réseau.

ADOPTION SOUS LE BÂILLON DU PROJET DE LOI 10 TRISTE JOUR POUR LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET POUR LA DÉMOCRATIE!

Ça y est, notre réseau public de santé ne sera plus le même à compter du 1^{er} avril prochain. Comme je l'ai mentionné en conférence de presse le 6 février dernier, jour de l'adoption sous le bâillon du projet de loi 10, notre réseau public de santé se voit imposer à toute vitesse une réforme de structure qui l'ébranlera encore davantage et qui n'améliorera même pas l'accès et la qualité des soins de santé pour la population québécoise.

Nous sommes devant un gouvernement qui se permet, de manière éhontée, de chambarder le plus gros ministère qui représente à lui seul près de la moitié du budget du gouvernement du Québec en suspendant les règles de l'Assemblée nationale, muselant ainsi le débat démocratique. Nous n'avons pas hésité à dénoncer et à manifester vigoureusement notre désaccord : le projet de loi 10 ne donne rien aux patient-e-s et rien aux professionnelles en soins.

Il s'agit de toute évidence d'une première étape d'une longue série qui permettra au ministre de la Santé de modeler à sa façon le réseau public ou du moins ce qu'il en restera. En effet, il y a fort à parier que dans ce projet de

réforme, la place qu'occupera le secteur privé sera de plus en plus importante. En saupoudrant ainsi les informations à la pièce, le ministre Barrette nous empêche d'avoir une vision globale de la réforme qu'il entend mettre de l'avant. Par conséquent, il est aussi plus difficile de développer une vision critique de l'ensemble de l'œuvre, d'avoir un débat démocratique et surtout d'en mesurer toutes les conséquences.

Ce conseil fédéral extraordinaire a été l'occasion de faire le point et d'échanger avec vos représentantes syndicales sur les dernières informations et les amendements apportés à la suite de l'adoption du projet de loi 10, dont les dispositions entreront en vigueur le 1^{er} avril 2015. Il ne faut pas non plus

négliger l'enjeu majeur que cette nouvelle loi représente dans la négociation actuelle. Vous avez d'ailleurs été consultées sur des pistes de solution visant à amender notre dépôt sectoriel initial afin d'en éliminer les impacts négatifs sur vos conditions de travail.

Je le répète, les professionnelles en soins ne se laisseront pas bâillonner, nous allons continuer de nous battre pour dispenser des soins sécuritaires et de qualité, pour que le-la patient-e demeure au cœur du réseau public de santé. ■



POSTE-PUBLICATION
Convention 40007983

(adresse de retour)
FIQ Québec | 1260, rue du Blizzard,
Québec (Qc) G2K 0J1

Au micro : 1. Shirley Dorismond, CSSS Jeanne-Mance-AIM 2. Guillaume Carette, CHUS

PROJET DE LOI 10

FIQ en Action, vol. 28, n° 2, février 2015 | Publié par le service Communication-Information après chaque instance de la FIQ | Tirage : 64 000 exemplaires | Montage graphique : Josée Roy | Photographies : Jacques Lavallée | Photo couvert : Johanne Pearson, CSSS de Québec-Nord-SPSQ | Impression : Solisco | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication FIQ en Action » | Papier 100 % recyclé | Pour recevoir uniquement la version électronique des publications de la FIQ, faites-en la demande à info@fiqsante.qc.ca | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) | fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca



Le FIQ en Action vous présente la nouvelle composition des établissements du réseau de la santé et des services sociaux par région administrative.

APERÇU DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PROJET DE LOI 10 LE 1^{ER} AVRIL 2015

En plus de jeter les bases de la réforme du réseau de la santé et des services sociaux, l'entrée en vigueur des dispositions contenues au projet de loi 10, le 1^{er} avril 2015, influencera le déroulement de la négociation des conditions de travail des professionnelles en soins ainsi que la vie syndicale au sein des établissements.

Subissant encore les impacts de la réforme de 2003 et surtout n'étant pas en mesure d'en évaluer toutes les conséquences, voilà que les professionnelles en soins seront à nouveau prises dans un immense borborygme administratif qui va s'échelonner sur plusieurs années et qui aura des répercussions tant auprès d'elles qu'auprès des citoyen-ne-s et des usager-ère-s.

Malgré l'échec de l'Alberta quant aux économies et à l'amélioration de l'accès aux soins que promettait la centralisation du réseau de la santé, le ministre de la Santé du Québec va de l'avant en centralisant davantage les pouvoirs et la prise de décision. Soyez assurées que la FIQ demeure aux aguets et qu'elle poursuit ses travaux pour faire face à ces nouveaux bouleversements et en éliminer les contrecoups.

ÉTABLISSEMENTS (FUSION OU REGROUPEMENT)

Bas-Saint-Laurent (01) – Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent

Agence et établissements publics fusionnés :

- Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement du Bas-Saint-Laurent
- Centre de santé et de services sociaux de Kamouraska
- Centre de santé et de services sociaux de La Matapédia
- Centre de santé et de services sociaux de La Mitis
- Centre de santé et de services sociaux de Matane
- Centre de santé et de services sociaux de Rimouski-Neigette
- Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup
- Centre de santé et de services sociaux de Témiscouata

- Centre de santé et de services sociaux des Basques
- Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent

Saguenay-Lac-Saint-Jean (02) – Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Agence et établissements publics fusionnés :

- Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Centre de santé et de services sociaux Cléophas-Claveau
- Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi
- Centre de santé et de services sociaux de Jonquière
- Centre de santé et de services sociaux de Lac-Saint-Jean-Est
- Centre de santé et de services sociaux Domaine-du-Roy
- Centre de santé et de services sociaux Maria-Chapdelaine
- Le Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Capitale-Nationale (03) – Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

Agence et établissements publics fusionnés :

- Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
- Centre de réadaptation en dépendance de Québec
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec
- Centre de santé et de services sociaux de Charlevoix
- Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale
- Centre de santé et de services sociaux de Portneuf

- Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord
- Institut de réadaptation en déficience physique de Québec
- Institut universitaire en santé mentale de Québec
- Centre jeunesse de Québec

Établissement public administré par le conseil d'administration (CA) de l'établissement public issu de la fusion :

- Hôpital Jeffrey Hale-Saint-Brigid's

Mauricie et Centre-du-Québec (04) – Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

Agence et établissements publics fusionnés :

- Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec
- Centre de réadaptation Interval
- Centre de réadaptation en dépendance Domrémy-de-la-Mauricie-Centre-du-Québec
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec-Institut universitaire
- Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable
- Centre de santé et de services sociaux de Bécancour-Nicolet-Yamaska
- Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan
- Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie
- Centre de santé et de services sociaux de Maskinongé
- Centre de santé et de services sociaux de Trois-Rivières
- Centre de santé et de services sociaux Drummond
- Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Maurice
- Le Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec

PROJET DE LOI 10

Aperçu du réseau de la santé et des services sociaux (suite)

Estrie (05) – Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l’Estrie– Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

Agence et établissements publics fusionnés :

- Agence de la santé et des services sociaux de l’Estrie
- Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
- Centre de réadaptation en dépendance de l’Estrie
- Centre de réadaptation Estrie
- Centre de santé et de services sociaux de la MRC-de-Coaticook
- Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog
- Centre de santé et de services sociaux des Sources
- Centre de santé et de services sociaux du Granit
- Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-François
- Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François
- Centre jeunesse de l’Estrie
- Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Yamaska
- Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie

Établissements publics administrés par le CA de l’établissement public issu de la fusion :

- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de l’Estrie
- Centre de santé et de services sociaux–Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke

Montréal (06) – Établissement 1 – Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l’Ouest-de-l’Île-de-Montréal

Établissements publics fusionnés :

- Centre de santé et de services sociaux de l’Ouest-de-l’Île
- Centre de santé et de services sociaux de Dorval-Lachine-LaSalle
- Centre de réadaptation de l’Ouest de Montréal
- Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw

Établissements publics administrés par le CA de l’établissement public issu de la fusion :

- Institut universitaire en santé mentale Douglas
- Centre de soins prolongés Grace Dart
- Centre hospitalier de St-Mary

Montréal (06) – Établissement 2 – Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l’Île-de-Montréal

Établissements publics fusionnés :

- Centre de santé et de services sociaux Cavendish
- Centre de santé et de services sociaux de la Montagne

Établissements publics administrés par le CA de l’établissement public issu de la fusion :

- Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis
- Centre Miriam
- CHSLD juif de Montréal
- Hôpital Mont-Sinaï
- La Corporation du Centre hospitalier gériatrique Maimonides
- Centre de réadaptation Constance-Lethbridge

Montréal (06) – Établissement 3 – Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Est-de-l’Île-de-Montréal

Agence et établissements publics fusionnés :

- Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
- Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance
- Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest-Verdun
- La corporation du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau
- Institut Raymond-Dewar
- Institut universitaire de gériatrie de Montréal
- Centre de réadaptation en dépendance de Montréal
- Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal
- Le Centre jeunesse de Montréal
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Montréal

Établissement public administré par le CA de l’établissement public issu de la fusion :

- Hôpital chinois de Montréal

Montréal (06) – Établissement 4 – Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l’Île-de-Montréal

Établissements publics fusionnés :

- Centre de santé et de services sociaux d’Ahuntsic et Montréal-Nord
- Centre de santé et de services sociaux de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent
- Centre de santé et de services sociaux du Cœur-de-l’Île
- Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal
- Hôpital Rivière-des-Prairies

Montréal (06) – Établissement 5 – Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l’Est-de-l’Île-de-Montréal

Établissements publics fusionnés :

- Centre de santé et de services sociaux de la Pointe-de-l’Île
- Institut universitaire en santé mentale de Montréal
- Hôpital Maisonneuve-Rosemont
- Centre de santé et de services sociaux de Saint-Léonard et Saint-Michel
- Centre de santé et de services sociaux Lucille-Teasdale
- Institut Canadien-Polonais du Bien-Être

Établissement public administré par le CA de l’établissement public issu de la fusion :

- Hôpital Santa Cabrini

Outaouais (07) – Centre intégré de santé et de services sociaux de l’Outaouais

Agence et établissements publics fusionnés :

- Agence de la santé et des services sociaux de l’Outaouais
- Centre de réadaptation en dépendance de l’Outaouais
- Centre régional de réadaptation La RessourSe
- Centre de santé et de services sociaux de Gatineau
- Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau
- Centre de santé et de services sociaux de Papineau
- Centre de santé et de services sociaux des Collines
- Centre de santé et de services sociaux du Pontiac
- Pavillon du Parc

Abitibi-Témiscamingue (08) – Centre intégré de santé et de services sociaux de l’Abitibi-Témiscamingue

- Agence de la santé et des services sociaux de l’Abitibi-Témiscamingue
- Centre de réadaptation La Maison
- Centre Normand
- Clair Foyer
- Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-l’Or
- Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda
- Centre de santé et de services sociaux des Aurores-Boréales
- Centre de santé et de services sociaux du Témiscamingue
- Centre de santé et de services sociaux Les Eskers de l’Abitibi
- Centre jeunesse de l’Abitibi-Témiscamingue (C.J.A.T.)

Côte-Nord (09) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord

Agence et établissements publics fusionnés :

- Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord
- Centre de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord
- Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Côte-Nord-Manicouagan
- Centre de santé et de services sociaux de la Minganie
- Centre de santé et de services sociaux de l’Hématite
- Centre de santé et de services sociaux de Port-Cartier
- Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles
- Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord

Nord du Québec (10) – Pas de fusion

- CS Inulitsivik
- CS Tulatavik de l’Ungava
- CR de la Baie-James
- Conseil cri de la Baie-James

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11) – Établissement 1 – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie

Agence et établissements publics fusionnés :

- Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Centre de santé et de services sociaux de la Baie-des-Chaleurs
- Centre de santé et de services sociaux de La Côte-de-Gaspé

PROJET DE LOI 10

**LA FIQ,
UNE VOIX QUI PORTE,
DES GESTES QUI COMPTENT**

- Centre de santé et de services sociaux de La Haute-Gaspésie
- Centre de santé et de services sociaux du Rocher-Percé
- Le Centre de réadaptation de la Gaspésie
- Centre jeunesse Gaspésie/Les Îles

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11) - Établissement 2 - Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles

Établissement public qui devient un centre intégré de santé et de services sociaux :

- Centre de santé et de services sociaux des Îles

Chaudière-Appalaches (12) - Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches

Agence et établissements publics fusionnés :

- Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches
- Centre de réadaptation en dépendance de Chaudière-Appalaches
- Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Chaudière-Appalaches
- Centre de santé et de services sociaux Alphonse-Desjardins
- Centre de santé et de services sociaux de Beauce
- Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford
- Centre de santé et de services sociaux de Montmagny-L'Islet
- Centre de santé et de services sociaux des Etchemins
- Centre jeunesse Chaudière-Appalaches

Laval (13) - Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval

Agence et établissements publics fusionnés :

- Agence de la santé et des services sociaux de Laval
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Laval
- Centre de santé et de services sociaux de Laval
- Centre jeunesse de Laval

Établissement public administré par le CA de l'établissement public issu de la fusion :

- Hôpital juif de réadaptation

Lanaudière (14) - Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Agence et établissements publics fusionnés :

- Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière
- Centre de réadaptation en déficience physique Le Bouclier
- Centre de réadaptation La Myriade
- Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière
- Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière
- Les Centres jeunesse de Lanaudière

Laurentides (15) - Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides

Agence et établissements publics fusionnés :

- Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides

- Centre de réadaptation en dépendance des Laurentides
- Centre du Florès
- Centre de santé et de services sociaux d'Antoine-Labelle
- Centre de santé et de services sociaux d'Argenteuil
- Centre de santé et de services sociaux de Saint-Jérôme
- Centre de santé et de services sociaux de Thérèse-De Blainville
- Centre de santé et de services sociaux des Pays-d'en-Haut
- Centre de santé et de services sociaux des Sommets
- Centre de santé et de services sociaux du Lac-des-Deux-Montagnes
- Centre jeunesse des Laurentides

Établissement public administré par le CA de l'établissement public issu de la fusion :

- La Résidence de Lachute

Montréal (16) - Établissement 1 - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montréal-Centre

Agence et établissements publics fusionnés :

- Agence de la santé et des services sociaux de la Montréal
- Centre de santé et de services sociaux Haut-Richelieu-Rouville
- Centre de santé et de services sociaux Champlain-Charles-Le Moyne
- Institut Nazareth et Louis-Braille

Montréal (16) - Établissement 2 - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montréal-Est

Agence et établissements publics fusionnés :

- Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher

- Centre de santé et de services sociaux Pierre-De Saurel
- Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska
- Centre jeunesse de la Montréal

Montréal (16) - Établissement 3 - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montréal-Ouest

Agence et établissements publics fusionnés :

- Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges
- Centre de santé et de services sociaux du Suroît
- Centre de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon
- Les Services de Réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort
- Centre montréalien de réadaptation
- Centre de réadaptation en dépendance Le Virage
- Centre de réadaptation Foster
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Montréal-Est

Établissement public administré par le CA de l'établissement public issu de la fusion :

- Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Laurent

Établissements non fusionnés :

- Centre hospitalier de l'Université de Montréal
- Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
- Centre universitaire de santé McGill
- Institut de Cardiologie de Montréal
- Institut Philippe-Pinel de Montréal
- CHU de Québec-Université Laval
- Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec-Université Laval ■

